



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

**ARRETE DE DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE L'UNIVERSITE D'ARTOIS AU SEIN DU CONSEIL  
DE  
L'ECOLE DOCTORALE « SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES »**

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE D'ARTOIS**

- Vu l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat ;
- Vu les statuts de l'école doctorale n°586 Sciences Humaines et Sociales co-accréditée pour l'université de Picardie Jules Verne, l'université du Littoral Côte d'Opale, et l'université d'Artois, et notamment l'article 2-3 ;
- Vu, la délibération de la commission de la recherche en date du 19 mars 2021, par laquelle elle a déterminé la répartition des sièges de titulaires et de suppléants des représentants des enseignants-chercheurs et chercheurs HDR entre les unités de recherche de l'université d'Artois ;
- Vu la délibération de la commission de la recherche en date du 21 avril 2021, par laquelle elle a approuvé les propositions des représentants des enseignants-chercheurs et chercheurs HDR, effectuées par les conseils des unités de recherche ;
- Vu la délibération de la commission de la recherche en date du 19 mars 2021 par laquelle elle a approuvé la proposition du président de l'université d'Artois de désignation du représentant des personnels ingénieurs, administratifs ou techniciens ;
- Vu le courrier de Mme Oumaya Hidri Neys en date du 14 mai 2021, portant démission de ses fonctions de représentante de l'UrePSSS – Atelier Sherpas – université d'Artois au sein du conseil de l'Ecole doctorale SHS n° 586 ;
- Vu la délibération de la commission de la recherche en date du 04 juin 2021, par laquelle elle a approuvé la nomination de M. Williams Nuytens en qualité de représentant des enseignants-chercheurs et chercheurs HDR des unités de recherche rattachées à l'Ecole Doctorale Sciences Humaines et Sociales.

**ARRETE**

**Article 1 : Désignation des représentants des enseignants-chercheurs et chercheurs HDR**

Sont désignés représentants des enseignants-chercheurs et chercheurs HDR au sein du conseil de l'école doctorale sciences humaines et sociales :

- 1 - **Mme Anne BESSON**, Textes et Cultures (UR 4028), titulaire, **M. Jan GOES**, GRAMMATICA (UR 4521), suppléant
- 2 - **M. Pierre SCHNEIDER**, CREHS (UR 4027), titulaire, **M. Bernard REITEL**, Discontinuités (UR 2468), suppléant
- 3 - **M. Williams NUYTENS**, UREPSSS-SHERPAS (ULR 7369), titulaire, **Mme Fanny VASEUR-LAMBRY**, CDEP (UR 2471), suppléant

**Article 2 : Désignation du représentant des personnels ingénieurs, administratifs ou techniciens**

Est désigné représentant titulaire des personnels ingénieurs, administratifs ou techniciens au sein du conseil de l'école doctorale sciences humaines et sociales :

**Mme Nathalie CABIRAN**

**SERVICES CENTRAUX**

9 RUE DU TEMPLE - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX  
Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37  
www.univ-artois.fr



**Article 3 : Durée du mandat**

Le mandat des représentants désignés court jusqu'au renouvellement de l'accréditation de l'Ecole Doctorale.

Lorsqu'un membre du conseil de l'école doctorale perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné, ou lorsqu'un siège devient vacant à la suite d'une démission ou d'un décès, il est pourvu à son remplacement pour la durée du mandat restant à courir, dans les conditions prévues par les statuts de l'ED.

**Article 4 :**

L'arrêté annule et remplace celui du 22 avril 2021.

**Article 5 :**

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication sur le site web de l'Université d'Artois.

**Article 6 :**

Le Directeur Général des Services de l'Université d'Artois est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arras, le 15 juin 2021

Le Président,

Pasquale MAMMONE

Publication sur le site web le : 17/06/2021

Publication sur l'intranet le : 17/06/2021

Transmis à Madame la Rectrice, Chancelière des universités le : 17/06/2021